

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-28

OBJET : Création de postes -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorraine) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).

Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la commission des finances réuni en date du 23 novembre 2022,
- Vu** la délibération n°22-17 en date du 3 juin 2022 adoptant le nouvel organigramme du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°22-31 en date du 25 novembre 2022 relative à la création de certains postes prévus dans le nouvel organigramme,
- Vu** la délibération n°23-24 du Comité en date du 05 avril 2023 approuvant le Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** le tableau des effectifs,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la création des postes nécessaires dans le cadre de l'actualisation et de la réorganisation des services du Syndicat Mixte du PNRM, conformément à l'organigramme adopté en séance du Comité en date du 3 Juin 2022, notamment :

- 11 postes à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion Durable du Territoire (DBGDT) ;
- 3 postes à la Direction de la Formation et du Développement Local (DFDL) ;
- 4 postes à la Direction de l'Animation du Territoire et de l'Education à l'Environnement (DATEE)
- 1 poste à la Direction des Travaux, des Equipements des Sites et Moyens Généraux (DTESMG)

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Adopte la création des postes figurant dans le tableau ci-après :

Emploi Permanent ou Non	Nombre de postes	Intitulé de poste	Direction	Catégorie
Permanent	1	Responsable du Service Moyens Généraux	DTESMG	B ou C
Permanent	1	Responsable du Service Education à l'Environnement	DATEE	A
Permanent	1	Adjoint au Responsable des Sites d'accueil - Château Dubuc	DATEE	B ou C
Permanent	1	Adjoint au Responsable des Sites d'accueil - Domaine d'Emeraude	DATEE	B ou C
Permanent	1	Adjoint au Responsable des Sites d'accueil - Maison de la Mangrove	DATEE	B ou C
Permanent	1	Assistant Ingénieur - laboratoire Biodiversité du PNRM	DFDL	C
Non Permanent	1	Agent technique agricole Projet Cochon Créole	DFDL	C
Non Permanent	1	Coordinateur technique Projet Café d'Excellence	DFDL	C
Non Permanent	2	Chef d'équipe de la brigade de Protection de la Biodiversité et de Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	BDGDT	C
Non Permanent	9	Agent de la brigade de Protection de la Biodiversité et de Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes	DBGDT	C

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,

Félix SMAIN



Vu le 27/04/23
